

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION  
DE LA COMMUNE DE VAUDREUILLE (31 250).**

En exercice : 7 membres  
Présents : 5 membres  
Votants : 6 membres

Convocation du 23 Mai 2025

**L'An Deux Mille Vingt Cinq et le Vingt Sept Mai à 20h30,**

Le Conseil Municipal de la commune de VAUDREUILLE (31250) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Mr Jean LAGOUTTE, Maire.

**Étaient présents** : Elodie FABRE, Jacqueline BENEZET, Bernard OLIFIRENKO, Jérôme CAMPOS, Corinne MORENO.

**Était absent** : Lilian GARAUD, Jacqueline BENEZET (*pouvoir donné à Corinne MORENO*)

Elodie FABRE a été élue secrétaire de séance.

**Délib 23/2025 : Demande de participation aux frais scolaires**

Monsieur le Maire rappelle que le code de l'éducation a fixé le principe général de la répartition intercommunale des charges des écoles publiques accueillant des enfants de communes extérieures. Les communes de résidence des élèves sont, sous certaines conditions, tenues de participer aux frais de fonctionnement de l'école de la commune d'accueil.

Pour l'élève venant de la commune de Durfort, celle-ci a été présente du 01/09/2024 au 24/01/2025.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, OÙ L'EXPOSE DU MAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,  
A L'UNANIMITÉ**

Par 6 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

**FIXE** le montant de la participation des communes de résidence à 680€ par enfant pour 2025.

**PRECISE** que l'élève a été présent jusqu'au 24/01/2025 inclus au sein de l'établissement scolaire de la commune de Vaudreuil soit (680€/36semaines) \*17 semaines soit 320€.

**AUTORISE** le maire à transmettre auprès du Receveur la somme de 320€ due par la commune de Durfort (81).

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.*

Le Maire,  
J. LAGOUTTE

